



DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil municipal **du lundi 14 avril 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire le 03 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

Présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Jean-Michel SAINTE-CROIX, Alexandra SERDIN, Eve JANOT, Claire VARACHE, Renaud de SAINT OURS, Benoit JOING, Christophe LE PREVOT, Nicolas CHARIOT,

Absents : Mathieu VALLET

Pouvoirs : Anaïs BEDEKOVIC à Alexandra SERDIN

Secrétaire de séance : Alexandra SERDIN

Adoption du procès-verbal du CM du 28/03/2025

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28/03/2025 a été adopté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 11 voix POUR (dont 1 pouvoir).

Ajouts à l'ordre du jour

Revalorisation indemnités de fonction du Maire

Devis Cityviz (inscription cantine garderie)

Devis AR FOREGE achat de barrières

2025-27 : Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

(article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Soit 11 voix POUR

2025-28 : Vote du compte de gestion 2024 de la commune.

Présentation des chiffres par Claire VARACHE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats budgétaires de l'exercice,

Vu les résultats d'exécution du budget principal,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2025-29 : Vote du compte administratif 2024 de la commune.

Présentation des chiffres par Claire VARACHE

M le maire ne prend pas part au vote ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Corinne GRELLET 1^{ère} adjointe ;
Vote à l'unanimité, par 10 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention le Compte Administratif de l'exercice 2024, arrêté ainsi :

Section d'investissement

Dépenses	
Prévu	894 816,62 €
Réalisé	110 617,32 €
Reste à réaliser	436 402,82 €

Recettes	
Prévu	894 816,62 €
Réalisé	52 365,14 €
Reste à réaliser	466 732,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	
Prévu	928 214,47 €
Réalisé	620 761,54 €
Recettes	
Prévu	928 214,47 €
Réalisé	945 238,39 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-58 252,18 €
Fonctionnement :	324 476,85 €
Résultat global	266 224,67 €

2025-30 : Affectation du résultat 2024 de la Commune

Présentation des chiffres par Claire VARACHE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MARTIN Olivier, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024;
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de	14 023,67 €
✓ Un excédent reporté de	310 453,18 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	324 476,85 €
✓ Un déficit d'investissement de	58 252,18 €
✓ Un excédent des restes à réaliser de	30 329,18 €
Soit un besoin de financement de	27 923,00 €

DECIDE, à l'unanimité par 11voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent =	324 476,85 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) =	27 923,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) =	296 553,85 €

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit = 58 252,18 €

2025-31 Vote des taux des taxes directes locales pour 2025

M Le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer chaque année le taux des taxes directes locales ;

A la demande de la commission des finances les services fiscaux ont réalisé des simulations pour une augmentation de 1%, 2% et 3% des produits fiscaux de FB et FNB ;

Vu le budget de la commune proposé pour l'exercice 2025,
Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et
Après délibération, le résultat des votes à main levée est le suivant :

Pour la reconduction des taux de 2024 = 9 voix dont 1 pouvoir
Pour l'augmentation de 1% du produit fiscal = 2 voix
Pour l'augmentation de 2% du produit fiscal = 0 voix
Pour l'augmentation de 3% du produit fiscal = 0 voix
le conseil municipal , à la **majorité** , soit par 9 voix dont 1 pouvoir

1°) VOTE la reconduction des taux de 2024 sur les produits fiscaux de FB et de FNB pour 2025

2°) VOTE les taux suivants pour 2025 :

Taxe foncière35.97 %
Taxe foncière(non bâti)47.28 %
Taxe d'habitation16.61 %

Soit un produit fiscal attendu de **375 559 €**

2025-32 : Revalorisation des indemnités de fonction du Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;

VU l'article N°92 2° de la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique indiquant les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires,

Considérant la strate démographique de la commune (entre 500 et 999 habitants) et le taux maximal de 40,3% de **l'indice brut terminal de la fonction publique**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après que M. Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES, ait quitté la salle,

Sous la présidence de Mme Corinne GRELLET et sur sa proposition, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter à main levée ;
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire comme suit :

Par 10 voix POUR, l'indemnité du maire est fixée à **40,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique** à compter du 14 avril 2025.

La présente délibération restera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou rapportée.

Soit 10 voix POUR

2025-33 : Vote du budget 2025 de la Commune :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, maire, vote à l'unanimité, par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention, les propositions nouvelles du budget primitif 2025

Section d'investissement

Dépenses	1 044 003,98 €
Recettes	1 038 012,71 €

Section de fonctionnement

Dépenses	973 518,31 €
Recettes	973 518,31 €

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses 1 480 406,80 € (dont 436 402,82 € de RAR)

Recettes 1 504 744,71 € (dont 466 732,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 973 518,31 €

Recettes 973 518,31 €

2025-34 : vote du compte de gestion 2024 du service de l'assainissement

Présentation des chiffres par Claire VARACHE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats budgétaires de l'exercice,

Vu les résultats d'exécution du budget du service de l'assainissement,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2025-35 : Vote du compte administratif 2024 du service assainissement.

M le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Corinne GRELLET 1^{ère} adjointe,

Vote à l'unanimité, par 10 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention, le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2024, arrêté ainsi :

Section d'Investissement

Dépenses

Prévu :	134 272,10 €
Réalisé :	44 253,81 €
Reste à réaliser	0,00 €

Recettes

Prévu :	134 272,10 €
Réalisé :	51 705,76 €
Reste à réaliser	0,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	223 235,46 €
Réalisé :	75 937,26 €

Recettes

Prévu :	223 235,46 €
Réalisé :	135 763,37 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	7 451,95 €
------------------	------------

Fonctionnement :	59 826,11 €
Résultat global :	67 278,06 €

2025-36 : Affectation du résultat 2024 du service assainissement :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MARTIN Olivier, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du service de l'assainissement, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✓ un excédent de fonctionnement de :	54 898,65 €
✓ un excédent reporté de	4 927,46 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	59 826,11 €
✓ un excédent d'investissement de	7 451,95 €
✓ un déficit des RAR de	0,00 €
soit un excédent de financement de :	7 451,95 €

DECIDE à l'unanimité par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	59 826,11 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	59 826,11 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	7 451,95 €

2025-37 : Vote du budget 2025 du service assainissement

Présentation des chiffres par Claire VARACHE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, maire, vote à l'unanimité, par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention, les propositions nouvelles du budget primitif 2025

Section d'investissement

Dépenses	54 669,30 €
Recettes	54 669,30 €

Section de fonctionnement

Dépenses	140 175,81 €
Recettes	140 175,81 €

Pour rappel total budget

Investissement

Dépenses 54 669,30 € (dont 0 € de RAR)

Recettes 54 669,30 € (dont 0 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 140 175,81 €

Recettes 140 175,81 €.

2025-38 : Devis ESKAE - CITYVIZ

M. le maire expose un devis qui a été reçu suite à une présentation par le prestataire Eksaé de l'« offre Cityviz » pour la gestion des inscriptions et des plannings des enfants à la restauration scolaire et à la garderie.

Devis :

Abonnement mensuel **57,58 € HT**

Mise en service et paramétrage Peri Max **375,00€ HT**

Formation à l'utilisation des outils Peri Max **375,00€ HT**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 0 abstention,

AUTORISE le maire à signer le devis établi par le prestataire Eksaé.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025

2025-39 : Devis AR FORGE

M. le maire expose un devis qui a été reçu par l'entreprise AR FORGE pour l'installation de barrières sur le parking pour sécuriser la terrasse café.

Devis :

10 barrières urbaines fixes à 290 € l'unité, SOIT 2900,00 € HT

Pose incluant le transport, la manutention et le montage à 90 € l'unité, soit 900,00 € HT

Total 3800€ HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 10 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 contre, 1 abstention,

AUTORISE le maire à signer le devis établi par l'entreprise AR FORGE.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025

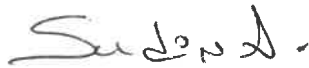
Affaires diverses

- Mairie :
 - ✓ Les travaux avancent bien :
 - les anciens enduits des façades côté cour intérieure ont été retirés
 - les nids aux fenêtres de la façade ont été retirés et les panneaux d'affichage ont été enlevés de la façade et installés en face de la Mairie afin que le ravalement puisse être réalisé
 - ✓ Eurovia : les travaux devraient être effectués sur la période des vacances scolaires
- Eglise :
 - ✓ concernant la demande de subvention auprès de Village de l'Yonne, les demandes vont être examinées au mois de juin
 - ✓ le diagnostic a été accepté et subventionné par la DRAC
- Terrain de Foot :
 - ✓ Les travaux ont débuté, des poteaux et des filets manquent suite à une erreur de l'entreprise qui a fourni le matériel mais tout devrait être terminé avant la fin des vacances scolaires
- Entretien de la commune : les agents communaux sont intervenus pour réparer les routes en réalisant des découpes et des rebouchages de chaussée.
- Assainissement :
 - ✓ Rue du Parc : les travaux qui ont été entrepris ne sont pas satisfaisants, il se pourrait qu'il y ait un affaissement sous la voirie, un devis fait par l'entreprise ROUGEOT a été reçu pour le passage d'une caméra.
 - ✓ Partie de la commune non raccordée au réseau : Nicolas Chariot suggère de lancer une étude sur les travaux à réaliser pour la rue de la Butte et une partie de la rue Maréchal Leclerc non encore raccordée à ce jour.
 - ✓ SIVOM : des travaux sont à prévoir sur la station d'épuration, une étude sera à faire sur 2025 pour les trois communes.
- Informations diverses sur la commune
 - ✓ EDF : une coupure générale a eu lieu le jeudi 10 avril en raison de travaux de réparation à Courlon
 - ✓ En ce moment, beaucoup de cambriolages, visites de voitures, vol de GPS de tracteur... ne pas hésiter à relever les plaques d'immatriculations, signaler toute situation et tout individu suspects en appelant le 17
 - ✓ Des problèmes d'incivilités : des rassemblements de motos sous le pont du TGV, des excès de vitesse dans le village, des traversées de quad dans les champs

- ✓ Salon du livre les 31 mai et 1^{er} juin : organisation en cours, une illustratrice sourde et muette sera présente gratuitement
 - ✓ Une subvention de 300 € reçue du Département pour l'exposition sur la Résistance
 - ✓ Les brèves sont prêtes à être distribuées avec le flyer du salon du livre
 - ✓ Course cycliste le 6 juin : organisation en cours
-
- Manifestations : la commune va renouveler sa demande d'inscription à Ville à Joie ; la date sera à définir si Serbonnes est retenue.

Séance levée à 20 h 58

La secrétaire de séance,
Alexandra SERDIN



le Maire,
Olivier MARTIN

